

DROIT DU TRAVAIL

L'évolution constante du contexte légal et réglementaire expose l'entreprise à des risques importants sur le plan humain, financier et pénal. Notre expertise vise à prévenir les conflits au sein de l'entreprise, mais aussi à proposer un cadre juridique pertinent qui constitue un véritable atout pour ses dirigeants.

Onelaw utilise le Droit du travail comme un véritable outil de performance économique et social.

UNE VISION GLOBALE
ET EFFICIENTE DES
DOSSIERS AVEC DES
PRÉCONISTATIONS
PRATIQUES ET
PRENANT EN
CONSIDÉRATION
LES SPÉCIFICITÉS
DE L'ENTREPRISE.

Onelaw est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire qui dispose d'une expérience reconnue dans le domaine du droit social depuis plus de dix ans. Ainsi, nous sommes en mesure de vous proposer une offre globale avec un interlocuteur dédié pour l'ensemble de vos prestations juridiques.

À travers des conseils pragmatiques intégrant la dimension RH, le cabinet propose des solutions destinées à s'inscrire dans la stratégie de l'entreprise grâce à une approche globale d'aide aux décisions importantes de gestion.

Onelaw dispose d'équipes disponibles et réactives : chaque dossier est confié à un avocat référent qui a à cœur de suivre et d'informer le client à chaque étape.

LES AVANTAGES

Onelaw offre aux chefs d'entreprise la possibilité de se concentrer sur l'évolution de leur société en gagnant du temps sur la gestion du personnel.

Avec sa facturation transparente, le chef d'entreprise et ses équipes RH ont une visibilité sur le coût des prestations (crédit d'heure, abonnement, forfait, etc ...)

DOMAINES D'INTERVENTION

Relations individuelles du travail (naissance, exécution et rupture de la relation contractuelle): rédaction des contrats de travail adaptés, aide à la gestion du personnel, procédures disciplinaires et de licenciement (économique et personnelle), de rupture de CDD, ruptures conventionnelles, transaction, etc. . . ;

Relations collectives du travail : accords collectifs, négociations obligatoires, élections professionnelles, relations avec les institutions représentatives du personnel, santé et sécurité au travail, audits sociaux, protection sociale ;

Représentation devant les Juridictions et instances professionnelles (Conseil de prud'hommes, Cour d'appel, DIRECCTE, Tribunal administratif, Tribunal d'instance) ;

En tant qu'organisme de formation, le cabinet Onelaw aide les entreprises à faire face à la législation sociale fluctuante et changeante grâce à un accompagnement personnalisé.

ÊTES-VOUS SÛR
D'ÊTRE À JOUR



ÊTES-VOUS SÛR
D'ÊTRE BIEN
CONSEILLÉ



ZOOM SUR DES OBLIGATIONS LÉGALES

Votre document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est-il à jour ? Ce document est obligatoire pour toute entreprise et doit être actualisé une fois par an minimum. Il doit être accompagné des mesures afférentes.

Avez-vous déjà mis en place des actions d'information et de formation auprès de vos salariés sur la santé et la sécurité ? Il s'agit d'une obligation de résultat, et non pas simplement d'une obligation de moyens.

Avez-vous déjà une visibilité sur la mise en place du Comité Social et Economique (CSE) ? Cette institution représentative du personnel unique doit remplacer les IRP en place à une date qui diffère selon la situation de l'entreprise. Attention aux délais impératifs !

Savez-vous selon quelles modalités vous pouvez négocier un accord dans votre entreprise ? Les modalités de négociation ne sont pas les mêmes selon la représentation syndicale dans l'entreprise ou/et l'effectif de celle-ci. Vous avez peut être une latitude ignorée.

Le cabinet Onelaw intervient tant en conseil qu'en contentieux : l'équipe accompagne l'entreprise au quotidien afin d'éviter les difficultés en amont ou les régler s'il y a lieu.

En lien étroit avec le chef d'entreprise : mise en place d'accord collectif, d'élections professionnelles, le cabinet vous assiste. Modification de texte de Loi affectant l'entreprise, le cabinet vous prévient et vous conseille pour l'application adaptée.

Soutien : L'équipe du cabinet OneLaw ne laisse jamais un client dans l'expectative, les mails sont généralement traités sous 24h pour un premier retour. Le cabinet ne ferme pas pendant les vacances scolaires. Il y a toujours quelqu'un pour vous éclairer. Vous ne vous sentirez jamais abandonnés dans les moments critiques.

Assistance : Nous assistons les entreprises dans leurs relations avec tous les interlocuteurs du chef d'entreprise : DIRECCTE, Inspection du travail, médecine du travail, IRP, personnel, etc...Un discours adapté pour un meilleur accompagnement.



NOUS CONTACTER

9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon | Tel : 04 72 16 10 68

32, rue de Caumartin 75009 Paris | Tel : 01 47 03 33 38

Email : contact@onelaw.fr | Web : www.onelaw.fr